



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Etaient présents : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), **La Chevillotte :** M. Pierre DUFAY (suppléant), **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD,

Noironte : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champoux** : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00286

Rapport n°32 - Rapport d'activité 2023 des services périurbains du réseau GINKO

Rapport d'activité 2023 des services périurbains du réseau GINKO

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°5	28/08/2024	Favorable
Bureau décisionnel	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Ce rapport annuel a pour objectif de retracer les principaux événements de l'année et les chiffres-clés relatifs à l'exécution du marché pour l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko.

I. Rappel de l'organisation des lignes périurbaines

Le marché pour l'exploitation des lignes périurbaines 2018/2024 se décompose en 4 lots géographiques et un lot transversal pour les services sur réservation :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté ;
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté ;
- Lot SUD : Keolis Monts Jura ;
- Lot OUEST : co-traitance Keolis Monts Jura et Groperrin Tourisme Voyages (GTV) ;
- Lot TAD (transport à la demande) : Transarc.

Ce marché porte sur l'exploitation des services de transport suivants :

- 49 lignes se répartissant en 30 lignes régulières et 19 lignes uniquement sur réservation.
- Des services complémentaires, nommés Diabolo, pour les collèges et lycées ;
- Des services Primaire pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

II. 2023 : Un retour à la normale

A/ L'année 2023 : fin des effets de la pandémie

- La fréquentation du réseau continue de progresser. Pour la première fois sa valeur est supérieure à celle d'avant la pandémie.
- Cette augmentation touche l'ensemble des services Ginko.
- L'offre de transport a vu quelques adaptations mineures, les modifications importantes ayant été apportées au dernier quadrimestre 2022.

B/ Un accent mis sur le confort

- Les phases caniculaires devenant de plus en plus importantes au fil des années, le confort thermique aux points d'arrêt est maintenant un enjeu non négligeable. Afin d'améliorer celui-ci une réflexion sur la végétalisation des points d'arrêt a été engagée. De plus, un test d'équipement d'abris urbains et périurbains avec des vitres teintées a été mis en place : le gain de fraîcheur sous l'abri va être mesuré afin d'évaluer les bénéfices.
- Le confort des conducteurs a aussi été pris en compte. Ainsi le local sanitaire situé sur le pôle Micropolis a été rénové et remis en service. Les terminus des lignes périurbaines sur les

communes périphériques n'étant pas équipés en sanitaire, les pôles d'échanges sont donc des lieux à prioriser pour l'implantation des sanitaires à destination des conducteurs des lignes périurbaines.

C/ Transports scolaires

- Le règlement des transports scolaires Ginko a été mis en place pour la rentrée scolaire 2023-2024.
- L'intégration des services Primaire dans les différents systèmes d'exploitation et billettique est en cours.

III. Les chiffres-clés de l'année 2023

- Fréquentation globale (hors services Primaire) : 1 751 300 voyages en 2023, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année 2022 durant laquelle 1 559 291 voyages avaient été recensés (1 598 306 voyages en 2019). La fréquentation est pour la première fois au-dessus de sa valeur d'avant la pandémie.
- Ces voyages se répartissent à 53,92 % sur les lignes régulières et leurs S.A.D., 45,83 % sur les services Diabolo et 0,25 % sur les services à la demande Proxi et Proxi TGV.
- 1 494 157 km réalisés (hors services à la demande) dont 83 445 km pour les services desservant les écoles primaires et 398 091 km pour les services desservant les établissements du secondaire. Soit 127 690 services réalisés au cours de l'année 2023.
- Une offre de services à la demande en hausse de 12 %, soit 126 470 courses proposées à la réservation, 26 774 courses déclenchées pour 40 887 voyages réalisés ; soit une hausse de 6 % du nombre de voyages réalisés par rapport à 2022 et un taux de déclenchement de 21,2 % qui reste stable par rapport à l'année 2022.
- Les validations périurbaines représentent 8 % du nombre total de validations réalisées sur le réseau Ginko. L'augmentation de la fréquentation du réseau est donc homogène sur l'ensemble du territoire de GBM.
86 % des titres des transports utilisés sur le réseau périurbains sont des Pass 4/17 et 18/25. Ainsi, les usagers scolaires sont majoritaires sur le réseau périurbain.
- Equipement des stations : 144 arrêts périurbains accessibles, soit 26 % des arrêts périurbains Ginko. Un peu plus de 70 000 € HT investi en mobilier urbain :
 - 50 000 € HT pour l'équipement en mobilier de nouveaux arrêts et la réparation d'équipement détérioré.
 - 20 000 € HT investi dans l'achat de vitres teintées dans le cadre de l'expérimentation d'amélioration du confort thermique aux arrêts pour les usagers.
- Parc : 161 véhicules Ginko (dont 140 autocars) pour réaliser l'offre de transport dans les communes périurbaines. L'ensemble du parc répond maintenant aux normes Euro6* et Euro5. Ces normes fixent les limites de rejets de polluants des moteurs à combustion : le parc de véhicules tend à être de moins en moins polluant.

- Budget :

- Les charges s'élèvent à 9 063 138 € HT en 2023 contre 8 276 067 € HT en 2022 (7 904 160 € HT en 2019) soit une augmentation de 9,5 %. Le nombre de kilomètres réalisés étant stable par rapport l'année précédente, cette augmentation du coût s'explique en grande partie par la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché. L'augmentation du nombre de courses TAD génère également des coûts supplémentaires.
- Les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 187 698 €, contre 197 490 € en 2022 (258 688 € HT en 2019), soit une baisse de 5 %. La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité, constatée depuis plusieurs années, résulte du développement et de l'appropriation par les usagers des canaux de vente tels que la boutique en ligne, les distributeurs automatiques, ainsi que de l'open paiement. Les recettes de ces autres canaux, ainsi que les recettes liées à la boutique Ginko et aux dépositaires urbains, sont perçues directement par le délégataire urbain.

Mmes Catherine BARTHELET (2), Marie-Jeanne BERNABEU (1) et Marie ZEHAF (1) et M. Gilbert GAVIGNET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Rapport annuel 2023

Lignes périurbaines du réseau Ginko



SOMMAIRE



1. Rappel de l'organisation

2. L'offre de transport

3. La fréquentation des services périurbains

4. Equipement des stations et le parc de véhicules

5. Bilan des réclamations

6. Bilan financier

7. Perspectives 2024 / 2025



1 – Rappel de l'organisation

ORGANISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES - SUITE

Marché 2018/2024 :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot SUD : Keolis Monts Jura.
- Lot OUEST : Co-traitance Keolis Monts Jura et Groperrin Tourisme Voyages (GTV).
- Lot TAD : Transarc

Les chiffres:

- 47 lignes dont 30 lignes régulières et 19 sur réservation.

+ Des **services complémentaires**, nommés **Diabolo**, pour les collèges et lycées.

+ Des **services Primaires** pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

+ La ligne touristique : **Osselle Plage** en période estivale.

2 – L'offre transport

- Introduction
- Les services réguliers
- Les services sur réservation (SAD /service à la demande)
- Ginko Access
- L'intermodalité tarifaire

INTRODUCTION 2023

➤ L'année 2023 : fin des effets de la pandémie

- ✓ La fréquentation du réseau continue de progresser. Pour la première fois sa valeur est supérieure à celle d'avant la pandémie.
- ✓ Cette augmentation touche l'ensemble des services Ginko.
- ✓ Seule exception, la ligne touristique Osselle Plage: la météo et la réalisation de travaux sur le site durant la saison estivale expliquent une partie importante de la baisse enregistrée.
- ✓ L'offre de transport a vu quelques adaptations mineures, les modifications importantes ayant été apportées au dernier quadrimestre 2022.

➤ Un accent mis sur le confort

- ✓ Les phases caniculaires devenant de plus en plus importantes au fil des années, le confort thermique aux points d'arrêt est maintenant un enjeu non négligeable. Afin d'améliorer celui-ci une réflexion sur la végétalisation des points d'arrêt a été engagée. De plus, un test d'équipement d'abris urbains et périurbains avec des vitres teintées a été mis en place: le gain de fraîcheur sous l'abri va être mesuré afin d'évaluer les bénéfices.



INTRODUCTION 2023 - SUITE

- ✓ Plusieurs parking de covoiturage ont été équipés en abris voyageurs et en abris à vélo afin d'améliorer le confort de la chaîne des mobilités .
- ✓ Le confort des conducteurs a aussi été pris en compte. Ainsi le local sanitaire situé sur le pôle Micropolis a été rénové et remis en service. Les terminus des lignes périurbaines sur les communes périphériques n'étant pas équipés en sanitaire, les pôles d'échanges sont donc des lieux à prioriser pour l'implantation des sanitaires à destination des conducteurs des lignes périurbaines.
- **Transports scolaires**
- ✓ Le règlement des transports scolaires Ginko a été mis en place pour la rentrée scolaire 2023-2024.
- ✓ L'intégration des services Primaire dans les différents systèmes d'exploitation et billettique est en cours.

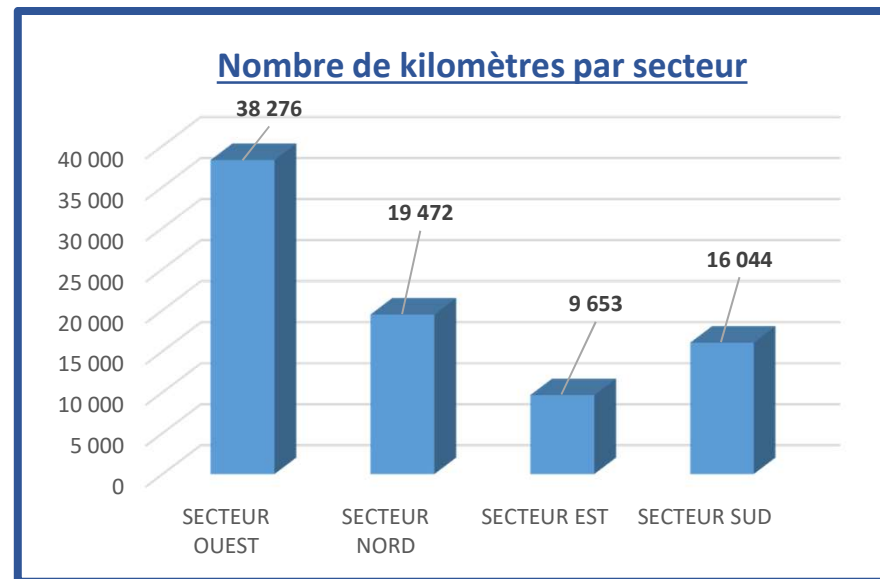


LES SERVICES REGULIERS 2023

- Le **nombre de kilomètres réalisé en 2023 par les lignes régulières 51 à 87**, les services Diabolos (collèges et lycées) et les services Primaires (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) s'élève à **1 494 157 km (hors TAD)**, contre 1 461 149 Km en 2022. Le réseau des lignes régulières n'ayant pas été modifié de façon significative en 2023, ce chiffre reste stable par rapport à l'année précédente.
- On dénombre **127 690 services en 2023**, contre 129 512 services en 2022.
- On peut noter que les **services Diabolos et Primaires confondus représentent 318 221km en 2023** (contre 323 066 Km en 2022) sur les 1 494 157 Km réalisés (hors TAD), soit **21 % des km réalisés en 2023**, chiffre similaire à celui de 2022.

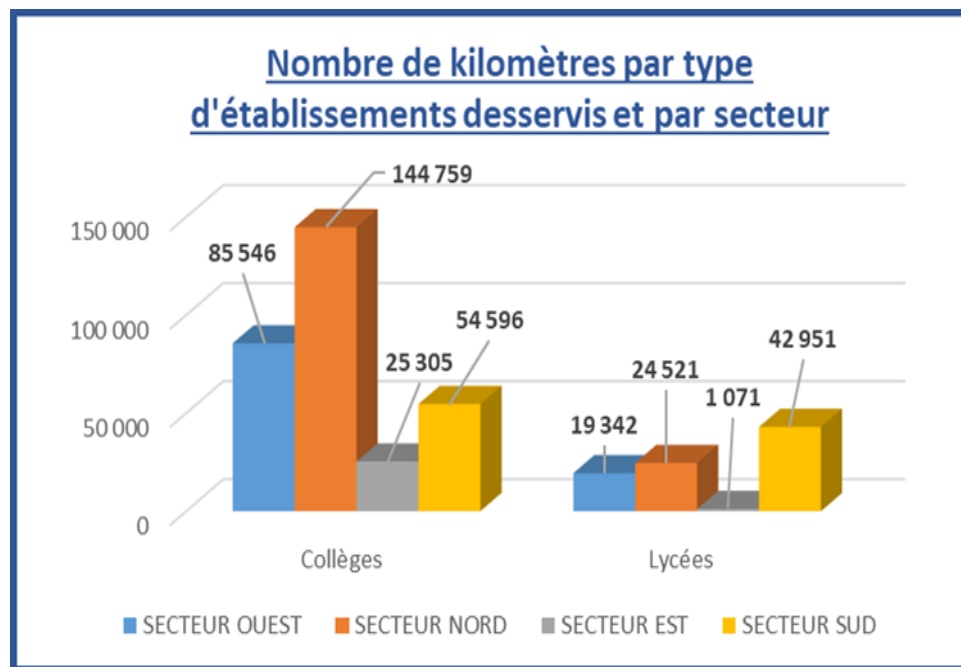
LES SERVICES SCOLAIRES PRIMAIRES

- Les services Primaires fonctionnent uniquement en période scolaire et sont réservés aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.
- GBM dessert uniquement les écoles faisant l'objet d'un regroupement entre plusieurs communes ou particulièrement difficiles d'accès depuis certains quartiers d'une commune (héritage du Département lors des transferts de compétence).
- Ce service de transport est gratuit pour les élèves.
- **Les 30 services assurent la desserte de 31 écoles primaires réparties sur 36 sites.**



LES SERVICES DIABOLO

- Les services Diabolos fonctionnent uniquement en période scolaire.
- Ces services desservent les collèges ainsi que certains lycées ou pôles d'échanges lorsque l'offre des lignes régulières 51 à 87 ne répond pas aux besoins des collégiens et lycéens d'un secteur.
- ✓ Ils sont ouverts à tous les publics comme une ligne régulière ordinaire.
- La part plus importante des Diabolos lycée sur le secteur Sud s'explique par l'absence de desserte du lycée de secteur (Pergaud) par les lignes régulières du secteur (destinations Chamars et Micropolis) et l'impossibilité pour les élèves d'être à l'heure sans ces services spécifiques.
- Les Diabolos collège sont prépondérants sur le secteur Nord car ce dernier regroupe 4 des 11 collèges fréquentés par les collégiens périurbains (G. Pompidou, C. Girard, F. Cartannaz et A. Camus).



LES SERVICES SUR RÉSERVATION (transport à la demande)

Principes de fonctionnement

- Un service exploité par la société TRANSARC avec des véhicules 9 places accessibles PMR à la livrée Ginko.
- Les horaires et arrêts desservis sont définis sur les fiches horaires de ces services.
- Un SAD ne fonctionne que si au moins une réservation a été enregistrée.
- Capacité de 15 places maximum.
- Réservation par internet ou par téléphone au plus tard la veille avant 18h.
- Possibilité de réserver plusieurs trajets jusqu'à 30 jours avant le déplacement.
- Annulation au plus tard 1h avant le départ.
- Sanction de l'utilisateur si 2 absences consécutives non justifiées.
- Tarification Ginko.



LES SERVICES SUR RESERVATION - SUITE

L'offre TAD a été augmentée de 12 % en 2023 avec 126 470 courses proposées à la réservation contre 112 461 courses en 2022.

Cette hausse est consécutive à la mise en place du nouveau calendrier voyageur ainsi qu'à la création de nouveaux services Proxi sur les secteurs Est et Sud-Ouest et au renforcement de l'offre de Proxi existant sur le secteur Sud à la rentrée 2022 .

L'offre sur réservation se décompose de la manière suivante :

- ✓ Des services à la demande à destination des pôles d'échanges proposés en heures creuses dans l'offre des lignes 51 à 87.
- ✓ Des services à la demande à destination de bourg-centres et/ou de générateurs locaux (gare, centre commercial...) nommés **Ginko Proxi** (identifiés par les lettres A à O). Les nouveaux services Proxi O (Roche-lez-Beaupré <> Thise) et Proxi N (Busy/Vorges-les-Pins/Boussières/Thoraise <> Montferrand-le-Château) résultent des réflexions issues du diagnostic des mobilités réalisés avec les communes périphériques durant l'année 2021.
- ✓ Des services à la demande à destination de la gare de Besançon Franche-Comté TGV pour des correspondances sur les principales destinations, nommé **Ginko Proxi TGV**.

L'INTERMODALITE TARIFAIRE

Plusieurs conventions, signées avec la Région Bourgogne Franche-Comté, offrent des avantages tarifaires aux abonnés Ginko :

- **Convention tarification multimodale Ginko/TER** : les abonnés Ginko Pass Sésame, Pass 18-25 et Pass 4-17 sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération (16 gares) sans coût supplémentaire ainsi que la ligne routière régionale Besançon<>Vesoul entre Besançon et Devecey. La participation de la collectivité est de 248 000 € par an au titre de cette convention.
- **Convention tarification combinée TER + GINKO** : valable sur le réseau TER Bourgogne Franche-Comté et le réseau Ginko.
 - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO mensuel,
 - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO annuel,
 - ✓ Carnet de billets GINKO-TER-DIVIA (combinaison des carnets de 10 Pass 24h des réseaux urbains et de 10 billets TER entre Dijon<>Besançon à tarif réduit 30%)
- **Convention Pass Bus Car** : valable sur les lignes Mobigo Besançon<>Vesoul et Besançon<>Pontarlier. Le titre « Pass Bus Car » est un abonnement mensuel intermodal à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) composé :
 - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO
 - ✓ Abonnement MOBIGO + VBUS
 - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO + VBUS

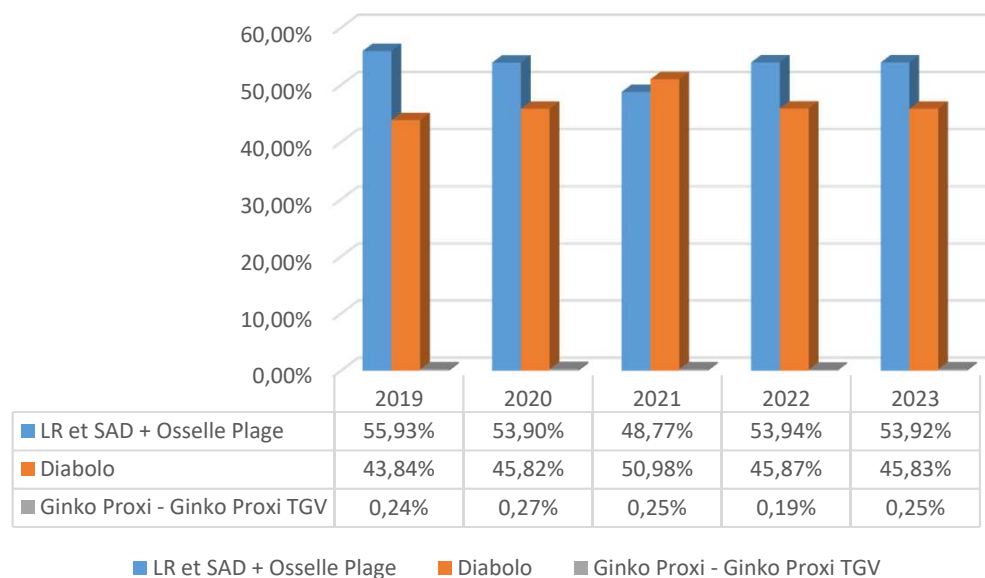
3-La fréquentation des services périurbains

FREQUENTATION GLOBALE 2023 HORS PRIMAIRES

(données de validation billettique)

- 1 751 300 voyages comptabilisés en 2023, soit une hausse de 12 % par rapport au 1 559 291 voyages réalisés en 2022 (1 598 306 voyages en 2019). La fréquentation est pour la première fois au-dessus de sa valeur d'avant la pandémie.
- La répartition reste relativement stable par rapport aux années précédentes.
- L'augmentation de la fréquentation des TAD se retrouve principalement sur des réservations de lignes 51 à 87 et dans une moindre mesure sur les services Proxi.

Répartition de la fréquentation par type de service

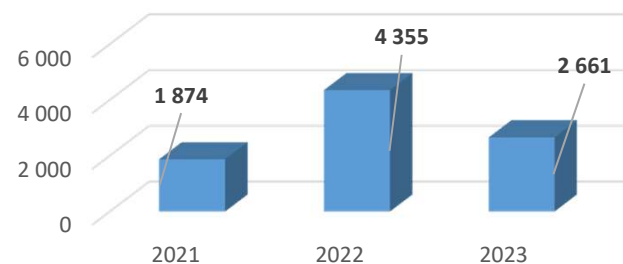


LIGNE ESTIVALE MOINS FREQUENTEE

- ✓ La ligne **OSSELLE PLAGE** a vu sa fréquentation baisser par rapport à l'été 2022.
- ✓ Les conditions météorologiques moins favorables que celles de l'été précédent et les travaux de grande ampleur réalisés sur le site durant toute la saison estivale sont certainement des facteurs ayant entraînés cette baisse de fréquentation.
- ✓ Le service de sécurité qui avait été mis en place au cours des saisons précédentes a été reconduit afin de garantir la sérénité de cette ligne.

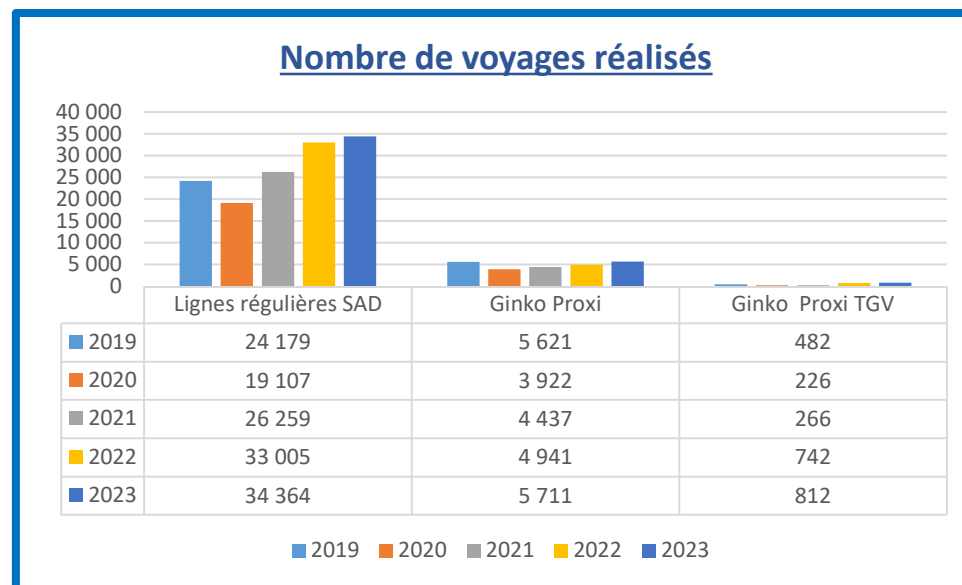


Nombre de voyages - Ligne Osselle Plage



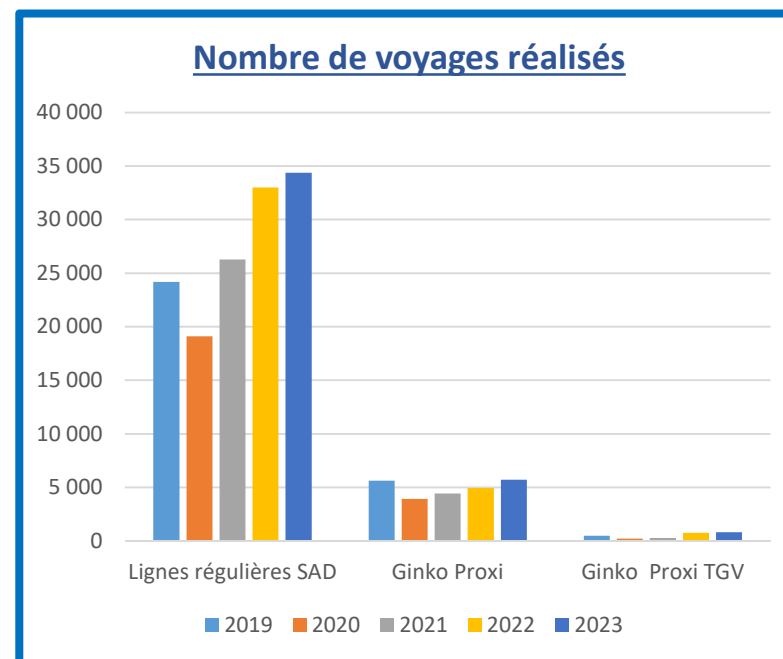
FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE (données de réservation)

- Sur les **126 470 courses proposées à la réservation en 2023**, **26 774 courses ont été déclenchées** contre 24 774 en 2022, soit une **augmentation de 9 %**.
- Ainsi, **40 887 voyages ont été réalisés en 2023** contre 38 688 voyages en 2022, soit une **hausse de 6%**. Ils se répartissent de la manière suivante:
 - **34 364 sur les SAD des lignes régulières** (contre 33 005 2022).
 - **5 711 sur les lignes Ginko Proxi** exclusivement à la demande (contre 4 941 en 2022).
 - **812 sur les lignes Ginko Proxi TGV** exclusivement à la demande (contre 742 en 2022).
- L'augmentation de la fréquentation de l'ensemble de ces services continue sa progression *depuis la pandémie* . Ceci confirme l'intérêt des usagers pour ces services.



EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE

- **Une offre SAD qui trouve son public:** l'année 2020, année de la pandémie et des contraintes sanitaires, a été marquée par une forte baisse de la fréquentation de tous les transports en commun. Parallèlement, cela a mis en avant les services sur réservation pour les usagers. Depuis, le nombre de voyages augmente d'année en année pour tous les types de SAD proposés.
- **L'évolution de l'offre,** réalisée au dernier trimestre 2023 et résultant de la mise en place du nouveau calendrier voyageur et des diagnostics des mobilités réalisés en 2021 auprès de l'ensemble des communes, répond mieux aux besoins des usagers et contribue à la progression constatée.



FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE - SYNTHÈSE

	Nb de courses proposées	Nb de courses déclenchées	Taux de déclenchement	Nb de voyages réalisés
2019	101 453	18 714	18 %	30 282
2020	103 000	16 700	16 %	23 282
2021	104 934	20 826	19,84 %	30 962
2022	112461	24 631	21,9 %	38 688
2023	126 470	26 774	21,2 %	40 887

En synthèse :

- Le nombre de courses proposées est en hausse de 12 %.
- Le nombre de courses déclenchées est en augmentation de 9 %.
- Le taux de déclenchement reste stable.
- Le nombre de voyages réalisés est en hausse de 6 % avec une répartition de 80 % des voyages réalisés entre Besançon et les communes périphériques et 20 % des voyages réalisés au sein des communes périphériques.
- L'attrait des usagers pour les SAD se confirme et continu de se développer.

LA PART DE LA FREQUENTATION PERIURBAINE

- Les **validations périurbaines représentent 8 % du nombre total de validations** sur l'ensemble sur réseau Ginko en 2023. Ce chiffre reste stable depuis 2021.
- L'augmentation de la **fréquentation du réseau est donc homogène** sur l'ensemble du territoire de GBM.
- Cette augmentation de fréquentation est visible sur les 4 secteurs géographiques périurbains:
 - ✓ Sud-Ouest : + 9,4 %
 - ✓ Nord : +14,2 %
 - ✓ Est : + 12,5 %
 - ✓ Sud : + 11,6 %
- ✓ Les plus faibles augmentations, secteurs Sud-Ouest et Sud, sont certainement à mettre en lien avec les gares TER ayant une fréquence de desserte importante et attractive et complétant ainsi l'offre de transport Ginko sur les communes de Saint-Vit et Saône.

REPARTITION DES TITRES DE TRANSPORTS PERIURBAINS

La répartition des titres de transports utilisés par les usagers dans les lignes périurbaines est la suivante pour l'année 2023.

	Pass 4/17	Pass 18/25	Pass voyage	Pass sésame	Pass sociaux	Pass + 65 ans	Autres
Lignes régulières uniquement	66 %	11 %	10 %	9 %	4 %	< 1 %	< 1 %
Tous types de services confondus	80 %	6 %	6 %	5 %	2 %	< 1 %	< 1 %

- Les pass à destination des usagers scolaires, **Pass 7/17 et Pass 18/25 sont très majoritairement utilisés** sur les services périurbains, y compris dans les lignes. Deux causes principales expliquent ce constat:
 - ✓ Les lycéens sont majoritairement transportés par les lignes régulières : les lycées étant presque tous localisés à proximité des pôles d'échange de Besançon.
 - ✓ Le territoire rural rend « captifs » les scolaires de l'usage du réseau: les déplacements piétonniers et en vélo étant peu adaptés pour la plupart des élèves (kilométrage trop important, chaussée peu ou pas sécurisée sur l'ensemble du trajet).
- Les usagers actifs et les seniors sont faiblement représentés dans les lignes régulières. L'attractivité des lignes périurbaines est à améliorer si l'on souhaite attirer et fidéliser ces usagers : communication spécifique et adaptation de l'offre de transport.

4-Equipement des stations Parc de véhicule

MOBILIER URBAIN : ÉQUIPEMENT DES STATIONS

- Il existe **549 points d'arrêt dans les communes périurbaines** et on comptabilise au total **724 points d'arrêt desservis** par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

	2023		
	Abris	Poteau	Non équipé
Total	228	305	11
Taux d'équipement	98 %		

- Ainsi, 42 % des arrêts périurbains sont équipés d'un abribus et d'un banc.
- En 2023, la collectivité on a investi un peu plus de **70 000 €HT en mobilier** pour les arrêts des communes périurbaines.
 - ✓ **50 000 €HT ont été utilisés pour la fourniture de mobilier** dans le cadre d'équipement de nouveaux arrêts et de réparation d'équipement détérioré.
 - ✓ **20 000 €HT ont été spécifiquement dédiés à l'achat de vitres teintées** pour la réalisation de tests **d'amélioration du confort thermique** aux arrêts.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS

- Les travaux de mise en accessibilité des arrêts périurbains se sont poursuivis en 2023. Ils ont été programmés en fonction des requalifications de voiries et des besoins de sécurisation.
- Ce sont donc 16 arrêts répartis sur 7 communes périurbaines qui ont été rendus accessibles.
- Ainsi, 144 arrêts sur les 549 arrêts périurbains sont maintenant accessibles, soit 26 % des arrêts périurbains Ginko.



COMMUNES	ARRÊTS
Beure	Escale (la station, 1 quai)
Dannemarie-sur-Crête	Eglise (la station, 1 quai)
Grandfontaine	Crois Rouge (la station, 2 quais) Dollines (la station, 2 quais) Orée du Bois (la station, 1 quai) Passage à niveau (la station, 2 quais)
Les Auxons	Lotissement (la station, 2 quais)
Osselle-Routelle	Randebelin (la station, 2 quais)
Roche-lez-Beauprés	Rosiers (1 quai, la station sera entièrement accessible en 2024 lorsque le second quai aura été mis en accessibilité)
Venise	Les Vernes (la station, 2 quais)

LE PARC DE VÉHICULES : CAPACITÉ

	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Autocars	54	55	21	0	
Véhicule -35 Places	3	4	3	0	
Véhicule 4-9 places	2	1	0	18	Parc total
TOTAL	59	60	24	18	161

- Achat des véhicules par les transporteurs périurbains.
- Age contractuel : 10 ans maximum
- Un parc restreint de véhicules de petite et moyenne capacité. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.
- L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres de validation pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

LE PARC DE VÉHICULES : ÉNERGIE

NORMES	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Euro 6*	52	56	23	18	
Euro 5	8	4	1	0	Parc total
TOTAL	59	60	24	18	161

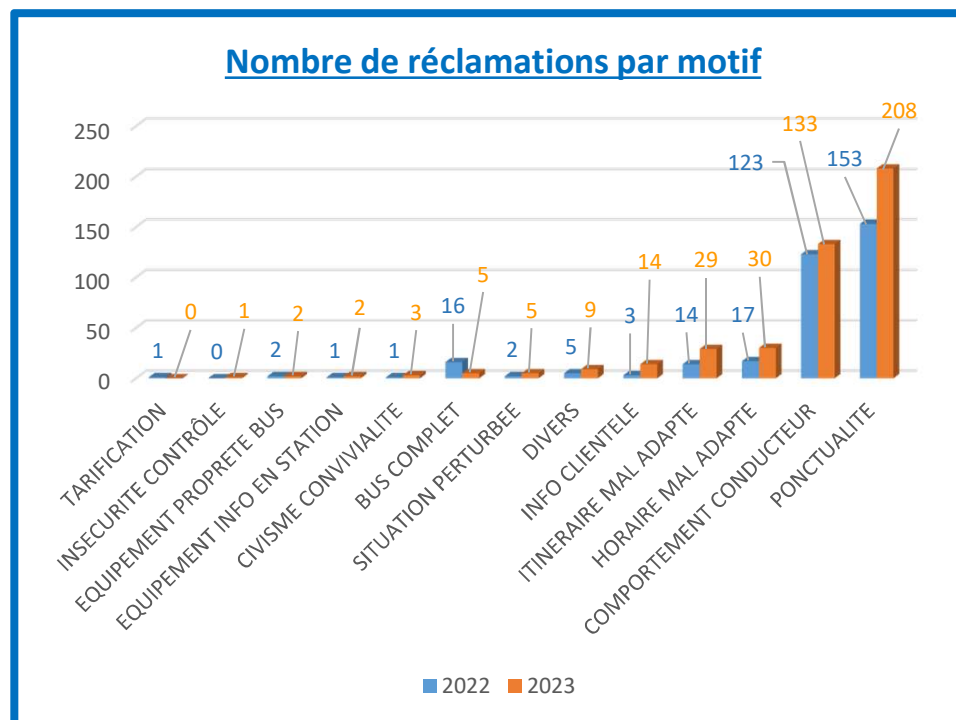
- Le parc de véhicule fonctionne au gazole, cependant **91 % des véhicules sont à la norme Euro 6*** et **8 % sont à la norme Euro 5**, contre respectivement 76 % et 14 % en 2022.
- Le renouvellement des véhicule permet d'améliorer la performance environnementale du parc de véhicules utilisés.

- ✓ Les Normes Européennes fixent les limites maximales de rejets de polluants des moteurs à combustion qui s'appliquent aux véhicules neufs.
- ✓ Les normes sont différentes selon les types de moteurs et de véhicules. Pour les autobus et autocars, les dates d'entrée en vigueur sont le 1er octobre 2009 pour la norme Euro 5, le 1er janvier 2014 pour la norme Euro 6.

5- Bilan des réclamations

BILAN PAR TYPE DE RECLAMATIONS

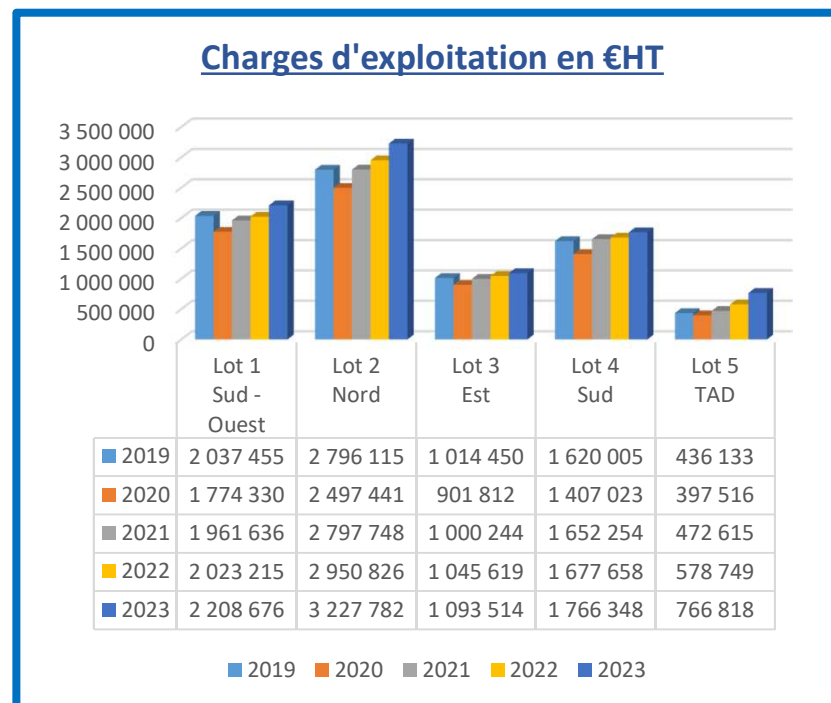
- **441 réclamations en 2023** portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées contre 338 en 2022; soit une **augmentation de 39 %**.
- La ponctualité et le comportement conducteur restent les principaux motifs de réclamation.
- Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs:
 - ✓ Un suivi des réclamations plus exhaustif
 - ✓ La pénurie de conducteurs qui a engendré des perturbations sur certains services.
 - ✓ L'embauche de nouveaux conducteurs ayant une méconnaissance du territoire et souvent formés rapidement, ce qui a généré des erreurs dans la réalisation des services.
 - ✓ De nouveaux usagers n'ayant pas connaissance du fonctionnement du service : ne demandant pas l'arrêt, n'ayant pas réservé le TAD, etc...
 - ✓ Des exigences plus fortes en termes de qualité de service de la part des usagers faisant le choix du transport public.



6- Bilan financier

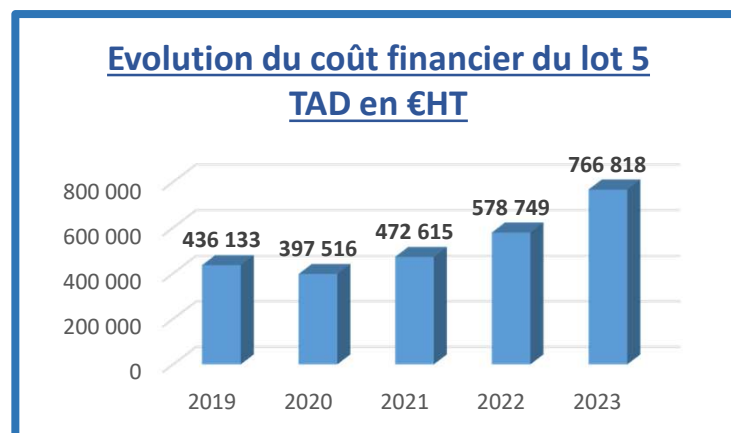
LES CHARGES D'EXPLOITATION

- Sur la base du suivi des factures, l'exploitation des lignes périurbaines s'élève à **9 063 138 €HT en 2023**, contre 8 276 067 €HT en 2022. Soit une augmentation de 9,5 %.
- Le nombre de kilomètres réalisés étant stable par rapport à l'année 2021, cette augmentation du coût s'explique en grande partie par la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché. L'augmentation du nombre de courses TAD génère également des coûts supplémentaires.



SUIVI FINANCIER DES TAD

- Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à **766 818 €HT en 2023** ; contre 578 749 €HT pour l'année 2022, soit une **augmentation de 32,5 %**.



- Le coût kilométrique du transport à la demande s'élève à environ **3,06 € HT / km en 2023**. Soit une **augmentation de 19,53 %** par rapport à l'année 2022, 2,56 € HT / km. Cette hausse s'explique par :
 - une augmentation du nombre de véhicules nécessaires à la réalisation de ces services (16 au lieu de 14), qui a été formalisée par avenant en février 2023, et qui a eu un impact sur le coût du lot TAD;
 - la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

- En 2023, les **recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 187 698,80 €** contre 197 490 € en 2022, soit une baisse de 5 % de ces recettes par rapport à l'année 2022.
- La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité est observée depuis plusieurs années. En fait, ces recettes se reportent sur d'autres canaux de vente (la boutique en ligne ; les distributeurs automatiques ; l'open paiement) dont l'utilisation correspond mieux aux habitudes de vie des usagers.
- Les recettes de ces autres canaux, ainsi que les recettes liées à la boutique Ginko et aux dépositaires urbains, sont perçues directement par le délégataire.

	Recettes 2023	Recettes 2022
Abonnements	133 343 €	153 296 €
Tickets	54 355 €	44 194 €
Total	187 698 €	197 490 €

Année 2023	Transporteurs	Dépositaires	Total
Tickets	25 460 €	28 894 €	54 355 €
Abonnements		133 343€	133 343€
Total	25 460 €	162 238 €	187 698€

7-Perspectives 2023/2024

PERSPECTIVES 2024 / 2025

- **Préparation des nouveaux marchés d'affrètement 2025-2031** : les actuels se terminant au 31 décembre 2024.
- **Développement du Système d'Aide à l'Exploitation** pour les services périurbains : finalisation de l'intégration des services primaires.
- Finalisation de **l'installation de cellules de comptage** sur l'ensemble du parc de véhicules périurbains : cela va permettre une analyse plus fine des trajets et de l'utilisation des services périurbains
- Finalisation de l'aménagement du **pôle d'échanges multimodal** sur la commune de Saône.
- **Sécurité des points d'arrêt** : poursuite de travaux pour la sécurisation de certains points d'arrêt suite aux diagnostics réalisés. Etablissement des référentiels techniques relatifs aux arrêts des lignes régulières et scolaires.
- **Accessibilité des lignes périurbaines** : poursuite de la réalisation d'aménagements d'arrêt sur les communes et suivi de la mise en accessibilité des autocars.
- **Transports scolaires** : Mise en place des cartes Ginko Mobilités (billettique) pour les élèves des services Primaire et formation des accompagnateurs de ces services.
- Poursuite de la réflexion sur le **confort thermique** des voyageurs aux points d'arrêt.



Grand
Besançon
Métropole

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City - 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89 - Fax 03 81 87 88 08
www.grandbesancon.fr